

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 mars 2019

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.*

**Date de convocation** : 21/03/2019

**Nb de membres en exercice** : 14

**Présents** : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Nicole JEUDI, Michel HALOPÉ, Margot CHALOUAS, Olivier CHASLES, Valérie COMPAIN, Laure DESTOUCHES, Nathalie LEFEBVRE, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Joël PLUMÉ, Jean SOHIER.

**Absents** : Éric MAKAGON, Sonia GAUBUSSEAU.

**Secrétaire de séance** : Michel HALOPÉ.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé avec 1 abstention sans observation.

### **1. Vote du budget commerce**

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	15 938.72	15 938.72
<b>Section d'investissement</b>	27 504.47	27 504.47
<b>TOTAL</b>	43 443.19 €	43 443.19 €

### **2. Vote du budget assainissement**

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'exploitation</b>	163 194.74	163 194.74
<b>Section d'investissement</b>	315 053.99	315 053.99
<b>TOTAL</b>	478 248.73 €	478 248.73 €

### **3. Vote du budget commune**

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 170 905.83	1 170 905.83
<b>Section d'investissement</b>	526 393.95	526 393.95
<b>TOTAL</b>	1 697 299.78 €	1 697 299.78 €

#### 4. Tarifs de la cantine 2019-2020

Les membres du conseil municipal approuvent les nouveaux tarifs applicables à la rentrée scolaire de septembre 2019 et valables toute l'année scolaire.

Prix du repas par enfant : 4,25 €

Prix du repas par adulte et enfant non inscrit pour le jour occasionnel : 6,00 €

Prix du repas par enfant inscrit pour le jour occasionnel : 4,85 €

Panier repas fourni par la famille : 1,95 € par jour.

#### 5. Tarifs de la salle des fêtes

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

La salle est louée

Pour les habitants de la commune :

- ☛ Le week-end, du **vendredi soir au lundi matin** : 350 €
- ☛ En semaine, du lundi au jeudi inclus, la journée : 300 €

Pour les personnes hors commune :

- ☛ Le week-end, du **vendredi soir au lundi matin** : 500 €
- ☛ En semaine, du lundi au jeudi inclus, la journée : 300 €

Les associations de la commune bénéficient d'un week-end à titre gracieux par an, la journée en semaine leur est accordée gratuitement ;

Un acompte de 50 % est exigé à la réservation ;

Une caution de 1 000 € est exigée au plus tard à la remise des clefs et rendue après l'état des lieux de sortie ;

Un règlement est rédigé pour les usagers de la salle ;

Un contrat précisant les modalités de location est rédigé et remis à chaque personne souhaitant réserver la salle ;

Les personnes ayant déjà réservé la salle et versé un acompte, bénéficient du tarif applicable jusqu'à ce jour.

#### 6. Approbation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire présente le tableau des charges transférés 2019 de la Communauté de communes Gâtine-Choisilles-Pays de Racan.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le tableau présenté et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### 7. Questions diverses

- Pose de portiques ou de plots à l'entrée de certains chemins communaux.
- En prévision des élections européennes du 26 mai 2019, établissement du tableau de permanence pour la tenue du bureau. Il est rappelé aux élus que leur présence est obligatoire sauf cas de force majeure (ex : raison professionnelle).

Fin de la séance à 22h40

Prochaine réunion : jeudi 16 mai à 20h.